

Envoyé en préfecture le 24/03/2022

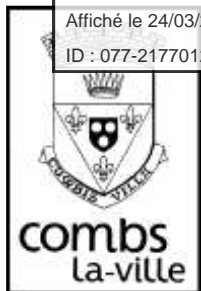
Reçu en préfecture le 24/03/2022

Affiché le 24/03/2022

ID : 077-217701226-20220321-DEL\_21MAR22\_\_11-DE

SLO

## Commune de COMBS LA VILLE



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CONSEIL MUNICIPAL DU 21 mars 2022

### Délibération n° 11

**Date de convocation**

11.03.2022

**Date d'affichage**

15.03.2022

**Nombre de  
Conseillers**

en exercice : 35

présents : 29

votants : 34

**Objet : Conventions de partenariat dans le cadre de la fête « Dagosport » du 3 avril 2022**

L'an deux mil vingt-deux, le 21 mars, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy GEOFFROY.

**Présents**

M. G. GEOFFROY – Mme MM. SALLES – M. P. SEDARD – Mme J. BREDAS – Mme M. GOTIN – M. C. DELPUECH – Mme LA. MOLLARD-CADIX – M. JM. GUILBOT – Mme LM. LODE-DEMAS – M. D. VIGNEULLE – Mme M. GEORGET – M. F. BOURDEAU – Mme F. SAVY – Mme M. LAFFORGUE – Mme C. LAFONT – M. G. ALAPETITE – M. C. LUTTMANN – M. C. GHIS – Mme C. KOZAK – M. B. ZAOUI – M. E. ALAMAMY – M. C. YOUNBI NGAMO – Mme C. VIVIAN – Mme H. KIRCALI – M. G. PRILLEUX – Mme L. MASSE – M. S. ROUILLIER – M. D. ROUSSAUX – M. P. PELLOUX.

**Absents représentés**

M. J. SAMINGO par Mme J. BREDAS – Mme AM. BOURDELEAU LE ROLLAND par Mme C. LAFONT – M. Y. LERAY par M. LUTTMANN – M. J. RANQUE par M. C. DELPUECH – Mme A. ADJELI par Mme L. MASSE

**Absente :**

Mme A. MEJIAS

Monsieur Eric ALAMAMY a été élu secrétaire de séance.

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2121 – 29,

VU l'avis des commissions municipales Animation, Epanouissement Culturel et Sportif, et Administration Générale, Finances et Ressources Humaines,

CONSIDERANT que la Commune souhaite développer une manifestation transversale entre le sport et la culture intitulée « Dagosport »,

CONSIDERANT que pour ce faire, les services ont fait appel aux entreprises combs-la-villaises, afin d'obtenir une aide à la bonne réalisation de cette manifestation,

CONSIDERANT qu'il convient de conclure une convention avec chacun de ces partenaires,

ENTENDU l'exposé du rapporteur,

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DECIDE** de signer une convention de partenariat avec : le salon de coiffure GREEN CONCEPT BLF, la fleuriste AU CŒUR DES FLEURS, et la société VAL D'YERRES IMMOBILIER, tous implantés sur la commune de Combs-la-Ville dans le cadre de la fête du sport « DAGOSPORT ».

**AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer toute pièce relative à cette décision,

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont, les membres présents, signé au registre. Pour copie conforme.

Combs-la-Ville, le 21 mars 2022

**Le Maire**  
**Guy GEOFFROY**

**Signé**

Pour : 34

Contre : -

Abstentions : -